

PIP 2009-2014 - Déclaration d'intentions

La seconde phase du programme PIP a été lancée en octobre 2009 pour une période de cinq ans. Le PIP est financé par le FED (Fonds Européen du Développement) et géré par le COLEACP, association d'exportateurs ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et d'importateurs européens (Union européenne) de produits horticoles. Cette déclaration d'intentions expose les principes d'actions qui vont diriger cette nouvelle phase.

1. Objectif Zéro résidus de pesticides.

Conscient des enjeux écologiques et de santé humaine, le PIP (COLEACP) relève le défi d'un monde plus sain et plus respectueux de l'environnement ! Les Guides de bonnes pratiques agricoles du PIP adopteront toutes les mesures techniquement et économiquement accessibles aux producteurs ACP pour fournir des fruits et légumes sans résidus de pesticides !

2. Des fruits et légumes ACP répondant aux attentes du consommateur européen.

Après la sécurité des aliments, les questions touchant à l'environnement, au développement durable et à l'éthique sociale deviennent des conditions de plus en plus pressantes pour accéder au marché européen. A l'instar de son action sur la sécurité des aliments, le PIP traitera ces nouvelles questions afin que les opérateurs ACP y apportent les réponses adéquates.

3. Sensibiliser et influencer les prescripteurs.

Le PIP sensibilisera les prescripteurs de normes publiques et privées sur le marché européen afin que leurs décisions tiennent compte des impacts potentiels sur la filière horticole ACP, et plus généralement sur les Objectifs de Développement du Millénaire. Ces prescripteurs relèvent du secteur public (instances réglementaires européennes), du secteur privé (les distributeurs) et des ONGs.

4. Les Petits Producteurs ACP valorisés auprès de la Grande Distribution européenne.

Les distributeurs européens sont de plus en plus conscients de leurs rôles et de leurs responsabilités dans la promotion du développement durable et dans l'allègement de la pauvreté. Le PIP (COLEACP) veut remettre les Petits Producteurs au centre de la filière d'exportation horticole ACP. Pour cela, il faut ensemble réduire les obstacles techniques et économiques engendrés ces dernières années par les exigences des acheteurs de la Grande Distribution et aider les producteurs et exportateurs à les surmonter. Avec une assistance technique adaptée, les Petits Producteurs sont en mesure de fournir des fruits et légumes de qualité, sains et conformes pour le marché européen.

5. Des productions durables et des produits sains pour les marchés locaux.

Les progrès réalisés par l'horticulture d'exportation ACP doivent bénéficier aux productions destinées aux marchés locaux et constituer un facteur de modernisation de l'agriculture vivrière ACP. Dans ce sens, le PIP (COLEACP) produira de nouveaux guides de production spécifiques et appuiera des initiatives d'amélioration de filières de production et distribution nationales et régionales. Là aussi, la place des Petits Producteurs sera au centre de nos actions.

6. Développer le commerce équitable, un moyen de sauver des filières socialement importantes et mise en danger.

Face à l'augmentation des coûts de production due au cumul des exigences de la Grande Distribution et des réglementations, le PIP se propose de développer de nouvelles filières « équitables » dans le secteur des fruits et légumes (haricot vert, ananas, mangue, avocat...). La collaboration avec les forces vives du commerce équitable sera fondamentale.

7. Un secteur privé contribuant aux Objectifs de Développement du Millénaire.

Par l'action du PIP, l'Association COLEACP fait contribuer ses membres (les exportateurs ACP et les importateurs européens) ainsi que d'autres acteurs économiques (les distributeurs) aux objectifs de développement du millénaire : la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.

